

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Aide départementale au syndicat mixte GIPREB pour l'acquisition d'une web-cam afin d'observer des nids de cigognes dans une zone Natura 2000.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer une subvention d'investissement au syndicat mixte GIPREB, pour un montant total de 1 260 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention découlant de cette décision, jointe en annexe au rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame SAEZ et Monsieur RÉAULT ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**